



absences de garanties de livraisons et de parfait achèvement

Par **alkhadir**, le **15/01/2011** à **11:49**

Bonjour,

J'ai fait construire ma maison par un constructeur qui ne possède pas de garantie de livraison et parfait achèvement. Aujourd'hui les réserves ne sont toujours pas levées depuis 6 mois, il reste encore des réparations à effectuer..et je ne peux pas réclamer les pénalités de retard de livraison..

Je passe sur le contrat ccmi non réglementaire..l'attestation d'assurance dommage ouvrage qui comporte des fausses informations..l'assureur qui fait la sourde oreille pour ne pas froisser son client.

Merci d'avance pour vos conseils

Par **Claralea**, le **16/01/2011** à **00:14**

[citation]J'ai fait construire ma maison par un constructeur qui ne possède pas de garantie de livraison et parfait achèvement[/citation]

Et vous le saviez dès le départ ?

Par **alkhadir**, le **16/01/2011** à **08:51**

Non je ne le savais pas..je l'ai demandé bien après, lorsque la banque le réclamait pour verser les fonds..

Par **Christophe MORHAN**, le **16/01/2011** à **09:52**

En l'absence d'une vue complète du dossier, je vous conseille d'aller voir l'ADIL de votre département, je pense que la solution se trouve du côté de la dommage ouvrage.